

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 6 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de C PASTRE), JY MEYER (proc de C FAURE), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD, C HADDAD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S GENEST), JF DURAND, JC COURT, JY PONTHIER, P DUPONT, R MOULIN, D BERAL, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de G SAUCLES), G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPEÑAS) et A LAURENT.

<u>Nombre de conseillers</u>
<u>En exercice</u> : 52
<u>Présents</u> : 35
<u>Procurations</u> : 7
<u>Votants</u> : 42
<u>Absents</u> : 10
Date de convocation : 30/10/2025

Secrétaire de séance : Jean-Luc ARNAUD

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, S CAVIGGIA, B TEYSSIER, J LAFFONT, J SEBASTIEN, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON.

Objet : Budget Général 2025. Décision Modificative n° 1.

La décision modificative concerne le budget primitif 2025 du budget principal, adopté lors du Conseil Communautaire du 8 avril 2025.

Elle a pour objet de procéder à des ajustements de crédits sans modification de l'équilibre général.

Dépenses fonctionnement			
Chap 014 - Atténuations de produits	Article 7391118 - Autres restitutions au titre des dégrèvements des contributions directes	5 000,00 €	Dégrèvement GEMAPI janvier-juillet 2025 : 13 406 (Crédits votés BP 2025 : 10 000 €)
Chap 014 - Atténuations de produits	Article 739118 - Autres reversements et restitutions sur contributions directes	7 000,00 €	Reversement Taxe séjour additionnel 10% budgétisé 38 000 € prévoir 45 000 €
Chap 67 - Charges spécifiques	Article 673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00 €	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (Crédits votés BP 2025 : 5 000 €). Demande du SGC d'Aubenas : Mandat annulatif à émettre sur exercice clos (Titres émis en 2024)
Total		17 000,00 €	
Chap 011 - Charges à caractère général	Article 617 - Etudes et recherches	-17 000,00 €	
Total		-17 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20251119-DEL06112025-21-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

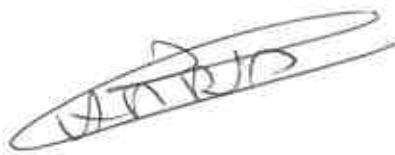
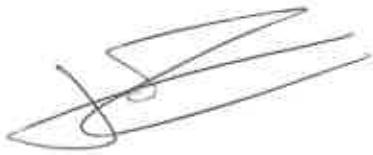
- Approuve la décision budgétaire modificative n°1 2025 du budget principal qui s'équilibre comme exposé ci-dessus
- Dit que l'équilibre budgétaire reste inchangé
- Autorise le président à signer tous les documents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 7 novembre 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jean-Luc ARNAUD.



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20251119-DEL06112025-21-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025